

Compétence 6

Informations pour le voyage

Objectifs de la leçon :

- Comprendre la compétence 6
- Effectuer une collecte de données appropriées dans les documents de voyage
- Interpréter de façon juste les directives du répartiteur ou répartitrice concernant le voyage à effectuer

1- Description de la compétence 6

OBJECTIF de la compétence : Planifier l'ensemble d'un voyage.

Date de début : _____ Date de fin : _____

Élément de la compétence :

Vous apprendrez à prendre de l'information sur le voyage à effectuer.

Plan de leçon :

06.01 - Info Voyage

Durée :

90 min.

Élément de la compétence :

Vous apprendrez à rechercher de l'information sur les cartes, à faire les calculs nécessaires à la planification du voyage, à déterminer des itinéraires simples, à comprendre comment utiliser les différents outils.

Plans de leçons :

06.02 - Carte provinciale traditionnelle et structure du réseau routier québécois

06.03 - Carte municipale traditionnelle

06.04 - Carte municipale traditionnelle (*aide à l'apprentissage*)

06.05 - Possibilités d'un GPS

06.06 - Fonctionnement d'une carte routière électronique

06.07 - Cartes nationales et internationales traditionnelles, fonctionnement et informations

06.08 - Récupération préventive 1 de 2

Durées :

180 min

150 min

30 min

30 min

180 min

180 min

150 min



Élément de la compétence :

Vous apprendrez à prendre de l'information sur le voyage à effectuer, à faire des recherches d'informations sur les cartes, à effectuer les calculs nécessaires à la planification du voyage et à déterminer des itinéraires.

Plans de leçons :

Durées :

06.09 - Planifier des voyages en milieu urbain	180 min
06.10 - Planifier des voyages pour compétence 8	180 min
06.11 - Planifier des voyages pour compétence 9	180 min
06.12 - Planifier des voyages nationaux	180 min
06.13 - Planifier des voyages internationaux	180 min
06.14 - Récupération préventive 2 de 2	180 min
06.16 - Évaluation aux fins de sanction	180 min
06.17 - Passage aux postes frontaliers	30 min

Évaluation :

Date : _____

Stratégie de l'évaluation : Connaissance pratique (théorique)

Durée : 3 heures

Seuil de réussite : 80 %

Les élèves ont droit à leurs notes et leurs documents. Oui Non

Plans de leçons additionnels :

Durées :

06.18 - Récupération	180 min
06.19 - Récupération (suite) et reprise des évaluations	180 min

Nombre d'heures total de la compétence : 45 heures

Vous pourrez mettre ces apprentissages en application durant les différentes compétences pratiques.

2- Déterminer les champs dans les documents de voyage (physiques ou électroniques) dans lesquels se trouvent les données pertinentes à la planification d'un voyage à effectuer

Effectuer une collecte de données appropriées dans les documents de voyage

Connaissance



17 000, rue Aubin
Mirabel (Québec) J7J 1B1
Téléphone : (450) 435-0167
Télécopieur : (450) 435-0933

CONNAISSANCE NON NÉGOCIABLE NO DE CONN. : BILL OF LADING NOT NEGOCIABLE B/L No.

1. Expéditeur ou agent nom & adresse/Consignor or agent (name & address)	2. No colis expéditeur/Consignor's acct. no.	3. Date	5. No ref. expéditeur/Consignor's ref. no.
			6. No ref. transporteur/Carrier's ref. no.
	5. Nom du transporteur/Name of carrier		Nir : R-543051-8
7. Consignataire (nom et adresse)/Consignee (name & address)			
8. Reçu au point d'origine, à la date et de l'expéditeur mentionné aux présentes les marchandises ci-après décrites en bon état apparent (le contenu des colis et sa condition étant normal) marquées, contremarquées et destinées, tel que ci-après mentionné, que le transporteur consent à transporter et à délivrer à leur consignataire au point de destination si ce point se trouve sur la route ou si est autorisé à devancer, sinon à leur transporteur et délivrer par un autre transporteur autorisé à se faire et ce, aux fins et à la classification en vigueur à la date de l'expédition. If the consignor agrees, as to each parcel of all or any of the goods over all or any portion of the route to destination, and as to each party of any time intended in all or any of the goods, that every service to be performed hereunder shall be subject to all the conditions not prohibited by law, whether printed or written, including conditions on back hereof, which are hereby agreed by the consignor and accept for himself and his assigns.			
9. Partie à notifier - Courtier en douane/Notify party - Customs broker			
10. Point d'origine/Point of origin			
11. Et route/Destination and			
12. VALEUR DÉCLARÉE / DECLARED VALUATION Responsabilité maximum de 4,415 par kilogramme selon le poids total de l'expédition à moins qu'une valeur supérieure n'ait été déclarée au reçu par l'expéditeur (Conditions 8 et 10 au verso). Maximum liability of 4,415 per kilogram, depending on the total weight of the shipment, unless the shipper has declared a higher value on the front of the bill of lading (Conditions 8 and 10 back).			
13. Marques et numéros/ Marks & numbers		14. Nombre total de colis/ Total no. of packages	
15. Description générale de l'expédition/ General description of shipment		16. No. de véhicule/ Vehicle no.	
17. Poids brut et emballage/ Total weight & cube			
N.B. Assurez-vous de remplir les cases 3-16-18-19-20-33.			
18. Nombre et type de paquets/ Number and type of packages			
19. Description des marchandises et particularités/ Particulars of goods, marks and exceptions			
20. Poids/Weight			
21. Taux/Tariff			
22. Montant/Amount			
23. FRAIS DE TRANSPORT/ FREIGHT CHARGES À percevoir/ Collect <input type="checkbox"/> Payés d'avance/ Prepaid <input type="checkbox"/> Les frais seront à percevoir à moins d'être remboursés/ Freight charges will be collect unless refunded			
24. Si au risque de l'expéditeur, prépayé ou non/ If at consignor's risk, with or stamp here			
25. Envoi contre remboursement/ C.O.D. SHIPMENT Frais de recouvrement/ Collection charges À percevoir/ Collect <input type="checkbox"/> Payés d'avance/ Prepaid <input type="checkbox"/> Montant/Amount			
26. Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence/ Special agreement between consignor & carrier, advise here			
27. AVIS DE RÉCLAMATION a) Le transporteur n'est responsable de pertes, de dommages ou de retards aux marchandises transportées que sont déclarées au connaissance, qu'à la condition qu'un avis écrit prévenant l'origine des marchandises, leur destination, leur date d'expédition et le montant approximatif réclamé en réparation de la perte, des dommages ou du retard ne soit signé et communiqué au transporteur ou au consignataire de destination, dans les quarante (40) jours suivant la date de la livraison des marchandises ou dans le cas de non-livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition. b) La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve de paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.			
28. NOTICE OF CLAIM a) No carrier is liable for loss, damage or delay to any goods carried under the Bill of Lading unless a notice therefor setting out particulars of the origin, destination and date of shipment of the goods and the estimator amount claimed in respect of such loss, damage or delay is given in writing to the originating carrier or the delivering carrier, within sixty (60) days after the delivery of the goods or, in the case of failure to make delivery, within nine (9) months from the date of shipment. b) The final statement of the claim must be filed within nine (9) months from the date of shipment together with a copy of the paid freight bill.			
29. Au-delà/ Beyond			
30. Autres (préciser)/ Others (specify)			
31. Total des frais/ Total charges			
32. Expéditeur/Consignor		33. Transporteur/Carrier	
34. Consignataire/Consignee		35. Total des frais/ Total charges	
Date/		Date/	
Par/Per		Par/Per	

* Information facultative / Optional information



(6.1)

Trouver l'information sur les documents de voyage

Expéditeur : c'est lui qui expédie quelque chose, qui en a fait l'envoi pour son compte ou le compte d'autrui.

Consignataire : à qui l'on confie des marchandises soit pour les garder en dépôt, soit pour les répartir.

Informations supplémentaires : heure et date précises auxquelles la livraison doit être effectuée. L'heure peut parfois être sans rendez-vous, donc vous aurez la plage de disponibilité des heures de réception.

Contenu du chargement : le nombre de palettes ou de colis, la description de la marchandise, le poids de la marchandise.

À

Expéditeur		CFTR CENTRE DE FORMATION DU TRANSPORT ROUTIER DE SAINT-JEROME		Consignataire	
CONNAISSANCE NON NÉGOCIABLE NO DE CONN. : BILL OF LADING NOT NEGOCIABLE B/L No.					
1. Expéditeur ou agent (nom & adresse)/Consignor or agent (name & address) Abitibi Consolidated 123 rue du papier Saguenay, QC		2. No. opts. expéditeur/Consignor's acct. no.		3. Date	
7. Consignataire (nom et adresse)/Consignee (name & address) Midland Farms, Inc. 375 Broadway, Menands, NY, États-Unis		5. Nom du transporteur/Name of carrier		6. No. ref. transporteur/Carrier's ref. no. Nir : R-543051-8	
8. Reçu au point d'origine, à la date et de l'expéditeur mentionné aux présentes les marchandises ci-après décrites en bon état apparent (le contenu des colis et sa condition étant normaux), marquées, contre-signées et destinées tel que ci-après mentionné, que le transporteur consent à transporter et à délivrer à leur consignataire au point de destination s'il est autorisé par loi et ce, aux taux et à la classification en vigueur à la date de l'expédition. It is mutually agreed, as to each carrier of all or any of the goods over all or any portion of the route to destination, and as to each party of any line interested in all or any of the goods, that every service to be performed hereunder shall be subject to all the conditions not prohibited by law, whether printed or written, including conditions on back here of, which are hereby agreed by the consignor and accept for himself and his assignee.					
9. Partie à notifier - Courrier en douane/Notify party - Customs broker					
10. Point d'origine/Point of origin					
11. Et route/Destination and					
12. VALEUR DÉCLARÉE / DECLARED VALUATION Responsabilité maximum de 4.41\$ par kilogramme selon le poids total de l'expédition à moins qu'une valeur supérieure n'ait été déclarée au recto par l'expéditeur (Conditions 9 et 10 au verso). Maximum liability of 4.41\$ per kilogram, depending on the total weight of the shipment, unless the shipper has declared a higher value on the front of the bill of lading (Conditions 9 and 10 back).					
13. Marques et numéros?/Marks & numbers?		14. Nombres total de colis?/Total no. of packages?		17. Poids brut et emballage?/Total weight & package?	
Livraison: 8:00 am, Lundi 21 mai 2009					
16. Nombre et type de paquets?/Number and type of packages?		19. Description des marchandises et particularités?/Particulars of goods, marks and exceptions?		22. Montant?/Amount	
12		Rouleaux de papier		42 320 lb	
23. FRAIS DE TRANSPORT/FREIGHT CHARGES <input type="checkbox"/> À percevoir/Collect <input type="checkbox"/> Payés d'avance/Prepaid Les frais seront à percevoir à moins d'avis contraire/Freight charges will be collect unless market prepaid					
24. Si au risque de l'expéditeur, indiquez ici/If at consignor's risk, write or stamp here					
25. Envois contre remboursement/ Frais de recouvrement/Collection charges <input type="checkbox"/> À percevoir/Collect <input type="checkbox"/> Payés d'avance/Prepaid Montant/Amount					
26. Entente spéciale entre l'expéditeur et le transporteur, y faire référence/ Special agreement between consignor & carrier, advise here					
27. AVIS DE RÉCLAMATION a) Le transporteur n'est responsable de pertes, de dommages ou de retards aux marchandises transportées qui sont décrites au connaissement, qu'à la condition qu'un avis écrit précisant l'origine des marchandises, leur destination, leur date d'expédition et le montant approximatif réclamé en réparation de la perte, des dommages ou du retard ne soit signé au transporteur initial ou au transporteur de destination, dans les soixante (60) jours suivant la date de la livraison des marchandises ou dans les cas de non-livraison, dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition. b) La présentation de la réclamation finale accompagnée d'une preuve de paiement des frais de transport doit être soumise au transporteur dans un délai de neuf (9) mois suivant la date de l'expédition.					
NOTICE OF CLAIM a) No carrier is liable for loss, damage or delay to any goods carried under the Bill of Lading unless a notice therefor setting out particulars of the origin, destination and date of shipment of the goods and the estimated amount claimed in respect of such loss, damage or delay is given in writing to the originating carrier or the delivering carrier, within sixty (60) days after the delivery of the goods or, in the case of failure to make delivery, within nine (9) months from the date of shipment. b) The final statement of the claim must be filed within nine (9) months from the date of shipment together with a copy of the paid freight bill.					
N.B. VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES CONDITIONS AU VERSO, QUI SONT ACCEPTÉES PAR LES PRÉSENTES/ N.B. NOTE CAREFULLY CONDITIONS ON BACK HEREOF WHICH ARE HEREBY ACCEPTED					
32. Expéditeur/Consignor Date/		33. Transporteur/Carrier Date/		34. Consignataire/Consignor Date/	
Par/Per		Par/Per		35. Total des frais?/Total charges?	
\$		\$		\$	
* Information facultative / Optional information					

Heure de rendez-vous

Poids et description

Port d'entrée

Personne ressource



partir d'un système de gestion de flotte

Vous recevrez des informations qui se retrouvent sur le connaissance ainsi que certaines informations supplémentaires qui seront importantes au bon déroulement de votre voyage.

3- Identifier certaines directives qu'un répartiteur peut donner

Les directives d'un répartiteur sont normalement envoyées au chauffeur de façon électronique. Parfois, vous recevrez une assignation papier et, occasionnellement, vous recevrez une assignation verbale. Ces directives seront : la date, l'adresse de l'expéditeur et du consignataire, la description du chargement, le délai de livraison. Mais contrairement au connaissance, les informations électroniques incluront des informations supplémentaires comme le nombre de milles payés pour le voyage, la douane, les coordonnées GPS et toute autre information spécifique.

The screenshot shows a mobile application interface for ISAAC InControl. The screen displays a message received on 2099-02-05 at 8:22 from an admin. The message content includes:

- Expéditeur:** ISAAC OnTheGo
- Adresse de cueillette:** POINTE AUX TREMBLES QC H5R 4E9, Transcontinental Métropolitain, 12300 Boul Métropolitain E, Coord. GPS: 45.651970, -73.522825
- Numéro de voyage:** 78398-283749
- Distance à parcourir:** Miles: 22
- Connaissance:** Références: B/L 8973635
- Numéro de remorque:** Remorque#: 5380
- Instructions supplémentaires:** Instructions: Rendez-vous de chargement 2099-02-05 7:00 à 24:00, Consignataire: Cascades Containerboard Packaging, Schenectady, NY, DOUANES: Champlain, NY

On the right side of the screen, there is a speaker icon and two buttons: "Accepter" and "Refuser".

Red arrows on the left side of the image point from text labels to the corresponding fields in the screenshot:

- Expéditeur
- Adresse de cueillette
- Numéro de voyage
- Distance à parcourir
- Connaissance
- Numéro de remorque
- Instructions supplémentaires

Remplir ce questionnaire pendant ou après le visionnement de la vidéo en lien avec un répartiteur.

1. Quels systèmes le répartiteur utilise-t-il pour communiquer avec les chauffeurs qui font du transport longue distance? (cocher une ou plusieurs réponses)
 - Isaac
 - Mike
 - Téléphone
 - En personne

2. Quelle macro un chauffeur doit-il faire parvenir au répartiteur une fois sa livraison faite? (cocher la bonne réponse)
 - Départ des douanes
 - Départ de l'expéditeur
 - Arrivée chez le consignataire
 - Départ du consignataire
 - Arrivée chez l'expéditeur

3. Dans quelle ville et dans quel état Alain le chauffeur doit-il aller livrer selon l'assignation reçue par le répartiteur? (cocher la bonne réponse)
 - Archdale NC
 - Glendale AZ
 - Allandale PA
 - Allentown PA
 - Stokesdale NC

4. Seulement _____ camion(s) peut ou peuvent livrer leur cargaison en même temps chez un client? (cocher la bonne réponse)
 - 1 camion (le mien)
 - 2 camions
 - 3 camions
 - 4 camions

5. Quelle est l'heure de rendez-vous lundi pour la livraison? (cocher la bonne réponse)
 - 7 h
 - 8 h
 - 9 h
 - 10 h

Le point de vue d'un chauffeur!



(6.1)

Questionnaire à répondre durant/après le visionnement de la vidéo du chauffeur.

1. De nos jours, de quelle façon le répartiteur communique-t-il avec les chauffeurs pour l'assignation le vendredi? (cocher la bonne réponse)
 - Isaac
 - En personne
 - Par téléphone
 - Par télécopieur

2. Combien de villes le chauffeur devra-t-il énumérer pour expliquer comment se passe l'attribution des choix de voyages lors de l'assignation de début de semaine?
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5

3. Lorsque le chauffeur nous montre son dernier voyage sur Isaac, quelles seront les dernières informations à avoir été transmises? (cochez une ou plusieurs réponses)
 - Adresse de l'expéditeur
 - Information de la douane
 - Les directions
 - Adresse du consignataire

Lors de votre formation au CFTR, vos enseignants auront le rôle d'un répartiteur en entreprise.

Il sera alors très important (aussi important qu'en entreprise) de bien écouter, d'interpréter et de retenir toutes les directives fournies par celui-ci.

Que ce soit pour effectuer un voyage avec livraison ou une directive de formation. Cela fait partie des compétences d'un bon chauffeur de camion.

Vos enseignants représentent vos futurs employeurs!